

Anjourd'hui, ce

sont nos enfants

qui sont injustement

décédés ...

Ce sont nos vies

..... qui basculent ...

**REFLECHISSONS
AIDEZ-NOUS
ADHEREZ !**



Adhérer à l'association c'est :

- Refuser, avec nous, de laisser croire que nos enfants sont morts par imprudence ou maladresse dans un banal accident de la route.
- Faire comprendre à la justice que conduire sous l'emprise d'alcool, de drogues, en excès de vitesse, sans permis, en récidive, est pénalement un acte de VIOLENCE et que dans ce cas, la voiture est UNE ARME.
- Proposer une loi pour requalifier le chef d'inculpation de ces chauffards meurtriers d' « homicide involontaire » en « violence volontaire ayant entraîné la mort avec une arme : la voiture ».
- Lutter contre cette criminalité routière qui brise des vies et des familles entières

**NOUS DEVONS RÉAGIR ! POUR EUX ET POUR LES AUTRES.
AIDEZ-NOUS, ADHÉREZ**

**ASSOCIATION CHARLOTTE MATHIEU ADAM
105 rue du Versant - 30600 GALLICIAN
charlottemathieuadam@gmail.com**



[https://fr-fr.facebook.com/charlotte mathieu adam](https://fr-fr.facebook.com/charlotte-mathieu-adam)

Site Web : www.charlotte-mathieu-adam.org



Charlotte, 18 ans....



Mathieu, 20 ans....

Adam, 8 mois....

*Fauchés dans leur jeunesse
par des chauffards ivres,
drogués, récidivistes, sans
permis, en excès de vitesse,
avec délit de fuite,.....*

**POUR QUE CE NE SOIT
PLUS UNE FATALITE**

UNISSONS NOUS !

Association

Charlotte Mathieu Adam

Association de victimes de violences routières

POUR QU'ENSEMBLE LES CHOSES CHANGENT

Association

Charlotte Mathieu Adam

Association de victimes de violences routières

CHARLOTTE

Landais

Fauchée le 22/12/2012 sur un passage piéton, par un chauffard ivre, zigzagant, drogué, sans permis, récidiviste, en excès de vitesse... et avec délit de fuite. Le chauffard reconnu coupable d'homicide involontaire avec 5 circonstances aggravantes est condamné à 6 ans d'emprisonnement seulement

Un procès en appel aura lieu prochainement.

MATHIEU

Dehenry

Fauché le 17/10/2010 alors qu'il circule en scooter par un chauffard ivre, en excès de vitesse qui a pris la fuite laissant agoniser sa victime. Condamné à 2 ans de prison ferme, la peine a été aménagée par le juge d'application des peines.

ADAM

Atrari

Décédé le 08/11/2012 : dans le véhicule de ses parents, percuté par un chauffard sous l'emprise du cannabis et en excès de vitesse.

Tous ensemble contre la délinquance routière



Suite au décès de nos enfants par des chauffards, nous avons, via l'Association "Charlotte-Mathieu-Adam", engagé le combat pour la criminalisation de certains comportements routiers qui relèvent de violences volontaires et d'une véritable barbarie routière :

- Conduire sans permis
- Ivre
- Sous l'emprise de produits stupéfiants
- En violant délibérément les règles élémentaires de prudence et de sécurité
- Avec délit de fuite

et donner ainsi la mort, ne doit plus être considéré comme involontaire mais intentionnel, comme délictuel mais criminel.

L'objectif n'est pas de rechercher tous les responsables et à tout prix, mais de montrer que lorsque les diverses responsabilités peuvent être établies, en s'appuyant sur des articles existants du code pénal, il convient de les rechercher et d'appliquer la loi.

Nous travaillons entourés de personnes compétentes sur la PROPOSITION d'UNE NOUVELLE LOI qui reconsidèrera le cas de ces chauffards.

**Il est temps que cette folie cesse et que
le Législateur prenne enfin la pleine
mesure de ses responsabilités :**

**c'est le sens de notre action..
... pour nos enfants.**



Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Mail :@.....
Adresse :
Tel. Fixe :
Mobile :
Profession :

Je règle la cotisation annuelle individuelle de 10 €

Je désire apporter un soutien financier supplémentaire de€

Soit un total de 10 € +€ =€ Par chèque (à l'ordre Association Charlotte-Mathieu-Adam)

En espèces

Je suis informé qu'un exemplaire des statuts de l'Association et du règlement intérieur sont tenus à ma disposition au siège social (105 rue du Versant 30600 Gallician)

J'autorise l'Association à utiliser mon nom dans le cadre de ses activités

J'accepte de recevoir (par mail) la lettre d'Information de l'Association

Signature :

A : Le : / / 2014